



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

**Rapport de jury du concours  
de recrutement de médecins de l'éducation nationale**

**Session 2026**

**Rapport présenté par**

**Frédéric Thomas**

**Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche**

**Président**

**et**

**Stéphane Elshoud**

**Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche**

**Vice-Président**

## Table des matières

<b>1. L'organisation du jury et des épreuves</b>	<b>4</b>
<b>2. La nature du concours et les attendus du jury pour accéder aux fonctions de médecin de l'éducation nationale</b>	<b>4</b>
2.1. Rôle et missions des médecins de l'Éducation nationale	4
2.2. Principes et critères d'évaluation des candidats	5
<b>3. Le concours 2026 en chiffres : tendances, profils et performances</b>	<b>5</b>
3.1. Une session 2026 marquée par une forte participation et un niveau élevé	5
3.2. Analyse par commissions, deux dynamiques convergentes	6
3.3 Répartition des notes : un niveau globalement élevé	6
3.4. Répartition géographique : une couverture territoriale large et équilibrée	7
3.5. Profil des lauréats : féminisation, diversité des âges, forte présence des contractuels	7
3.5.2. Diversité générationnelle des candidats admis	7
3.5.3. Des lauréats majoritairement issus des agents contractuels	8
3.5.4. Titres et diplômes : des lauréats presque exclusivement titulaires d'un diplôme d'État français	8
3.6. Les principaux enseignements de la session 2026 : des candidats expérimentés, bien préparés et fortement professionnalisés	8
<b>4. Les observations du jury sur l'épreuve d'admission</b>	<b>9</b>
4.1. Globalement les candidats ont bien compris les attentes du jury	9
4.2 Les principaux défauts relevés chez les candidats moyens et qui n'ont pas été admis	10
<b>5. Recommandations</b>	<b>13</b>
5.1 A l'attention des candidats	13
5.2 A l'attention des services régionaux et départementaux de l'éducation nationale	13

**ANNEXE 1 Textes, sites et livres conseillés ..... 14**

Au titre de l'année 2026, 37 postes<sup>1</sup> ont été offerts au concours pour le recrutement de médecins de l'éducation nationale<sup>2</sup>.

Au total 51 candidats ont adressé une demande à concourir et 37 ont été déclarés convocables (dont un en visio).

Parmi ces derniers 33 candidats se sont effectivement présentés. À l'issue des épreuves, 32 candidats ont été déclarés admis.

## 1. L'organisation du jury et des épreuves

Les épreuves se sont tenues, comme le prévoyait le texte réglementaire les 10, 11 et 12 mars 2026.

Au regard du nombre de candidats, le jury a été organisé en deux commissions de quatre membres, dans lesquelles, conformément aux textes<sup>3</sup>, quatre fonctions étaient représentées : un secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale, un personnel de direction d'établissement d'enseignement du second degré, deux médecins de l'éducation nationale dont un ou une médecin conseillère technique. Le président et le vice-président du jury ont accompagné les commissions pendant l'épreuve d'admission.

Comme chaque année, les personnels de la sous-direction du recrutement de la direction générale des ressources humaines, en charge de l'organisation et du suivi administratif du concours de médecin de l'Éducation nationale, ont mis leurs compétences et expérience au service du bon déroulement de celui-ci, faisant preuve de rigueur dans la gestion, de réactivité, de disponibilité, et offrant un accueil de qualité aux candidats.

## 2. La nature du concours et les attendus du jury pour accéder aux fonctions de médecin de l'éducation nationale

Le cadre réglementaire<sup>3</sup> précise les modalités du concours de recrutement des médecins de l'Éducation nationale, organisé sur titres et travaux. Ainsi les modalités prévues sont les suivantes : « *Le recrutement des médecins de l'éducation nationale s'effectue par voie de concours sur titres et travaux comportant l'étude par le jury du dossier constitué par le candidat et suivi d'un entretien avec le jury... L'entretien, d'une durée de trente minutes, est précédé d'un temps égal de préparation. Il comporte un exposé à partir d'un cas concret pouvant couramment être rencontré par le médecin de l'éducation nationale dans l'exercice de ses fonctions, tiré au sort par le candidat préalablement à son audition.*

### 2.1. Rôle et missions des médecins de l'Éducation nationale

Les médecins de l'Éducation nationale jouent un rôle essentiel<sup>4</sup> auprès des élèves scolarisés dans les établissements du premier et du second degré. Leur mission principale consiste à prévenir, repérer et accompagner les troubles ou pathologies susceptibles de freiner les apprentissages. Ils interviennent également dans la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, et contribuent activement à la promotion de la santé à l'école, à travers des actions de prévention, de protection et d'éducation à la santé.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 29 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts au concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale.

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=xZzhA6XpGlmrohmiE79HyJ8wJorJFT\\_MbK-JkEwE60=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=xZzhA6XpGlmrohmiE79HyJ8wJorJFT_MbK-JkEwE60=)

<sup>2</sup> Article 5 de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale et article 7 de l'arrêté du 9 janvier 2013 pour le concours réservé pour l'accès au corps des médecins de l'éducation nationale.

<sup>3</sup> Article 2 de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale.

<sup>4</sup> Circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015 sur les missions des médecins de l'éducation nationale

Formés en santé publique, ces médecins mettent leur expertise au service d'une approche globale et pluridisciplinaire, en collaboration étroite avec les autres professionnels de santé de l'Éducation nationale (infirmiers, psychologues), les acteurs du champ social (assistants de service social), ainsi que l'ensemble de la communauté éducative.

Ils assurent un rôle de conseil technique auprès des autorités académiques et départementales, des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques. Dans ce cadre, ils contribuent à la déclinaison et à la mise en œuvre des orientations nationales et académiques en matière de santé, en cohérence avec la Stratégie nationale de santé (SNS) et en articulation avec la politique territoriale de santé définie par les agences régionales de santé (ARS), à travers la mise en œuvre d'actions collectives coordonnées.

Par ailleurs, ils participent à la surveillance de l'environnement scolaire, des conditions d'hygiène, de sécurité et de travail des élèves, et contribuent activement à l'amélioration du climat scolaire. Leur implication dans les commissions de l'éducation spécialisée permet de garantir une meilleure adaptation du parcours scolaire des élèves en situation de handicap ou rencontrant des difficultés spécifiques.

## **2.2. Principes et critères d'évaluation des candidats**

Aussi, le recrutement vise-t-il, d'une part, à vérifier, à travers l'examen du dossier, les qualifications du candidat pour l'exercice de la médecine conformément au code de la santé publique, ainsi que l'expérience professionnelle acquise ; et d'autre part, à apprécier, par l'étude d'un cas concret, ses compétences professionnelles et sa capacité à gérer une situation relevant de ses futures fonctions au sein de l'Éducation nationale.

Sont évaluées, lors de l'exposé et de l'entretien avec le candidat :

- ses connaissances médicales générales et celles concernant les pathologies fréquemment rencontrées dans le milieu scolaire ;
- son aptitude à se situer dans un environnement professionnel, ce qui suppose une connaissance suffisante du fonctionnement institutionnel du système éducatif. Les éléments d'appréciation portent sur les compétences professionnelles et la technicité, les aptitudes et dispositions personnelles, la connaissance de l'organisation du service médical de l'éducation nationale et des partenariats extérieurs (collectivités territoriales, organismes sociaux et de santé, associations), la représentation du métier et les compétences liées au diagnostic, à l'expertise et au conseil technique ;
- ses qualités de réflexion et ses motivations.

## **3. Le concours 2026 en chiffres : tendances, profils et performances**

### **3.1. Une session 2026 marquée par une forte participation et un niveau élevé**

Pour la session 2026, 37 candidats étaient convoqués (dossier retourné dans les délais), 33 se sont présentés, et 32 ont été admis.

Le taux de présence atteint 89 %, en progression par rapport à 2025 (82 %). Le taux de réussite en 2026 est également plus élevé qu'en 2025 ; ainsi 97 % des présents ont été admis, contre 91 % en 2025.

La moyenne générale des présents s'établit à 15,41, et celle des admis à 15,61, soit un niveau très proche de 2025 (15,55), confirmant la stabilité du niveau des candidats admis.

Année	Admissibles	Présents	Admis	Moyenne présents	Moyenne admis
2016	38	38	34	14,1	14,93
2017	30	22	20	13,9	14,84
2018	43	38	35	14,46	15,01
2019	40	29	24	13,98	15,25
2020	33	24	18	14,52	16,58
2021	38	32	28	15,18	16,14
2022	23	19	16	14,33	15,46
2023	27	12	12	15,29	15,29
2024	33	24	23	15,34	15,66
2025	28	23	21	14,98	15,55
2026	37	33	32	15,41	15,61

### 3.2. Analyse par commissions, deux dynamiques convergentes

Les deux commissions ont auditionné un nombre comparable de candidats (17 et 16) et admis chacune 16 candidats.

La Commission 1 a évalué les candidats avec une moyenne pour les présents de 14,78 et une moyenne pour les admis de 15,14.

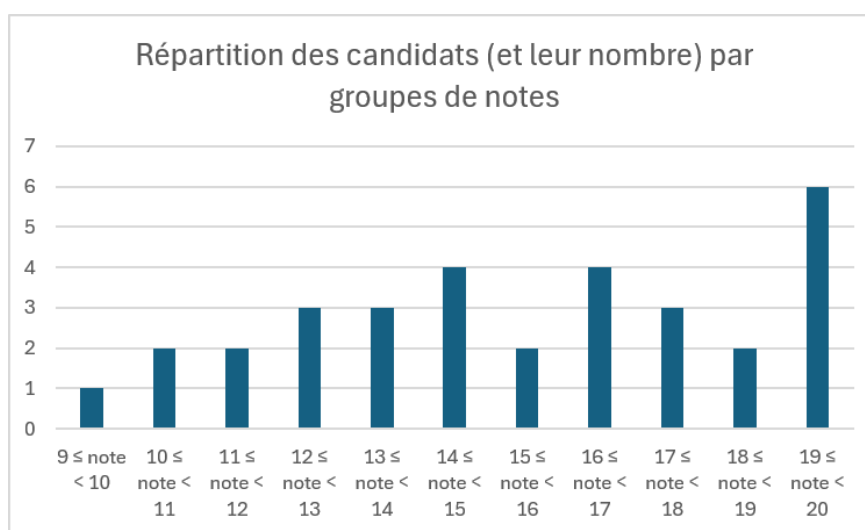
La Commission 2 a eu une note moyenne pour les présents et les admis de 16,06. La commission 2 se distingue par un niveau moyen un petit peu plus élevé, mais les deux commissions convergent vers un même taux d'admission.

### 3.3 Répartition des notes : un niveau globalement élevé

Les notes s'échelonnent de 9 à 20 pour la commission 1 et de 10,5 à 19,9 pour la commission 2.

La distribution montre une majorité de candidats entre 13 et 17 avec quelques notes égales ou supérieures à 19.

Il y a très peu de notes inférieures à 11 et *in fine* seulement un candidat non admis pour les deux commissions.



Source : données DGRH du ministère

Cette répartition confirme un haut niveau académique et professionnel, comparable à celui observé en 2025.

### 3.4. Répartition géographique : une couverture territoriale large et équilibrée

L'analyse des résultats montre que les académies les plus représentées parmi les admis sont celles de Rennes avec huit admis, celle d'Amiens avec quatre admis, celle de Nantes avec trois admis et les académies d'Aix-Marseille, Besançon, Normandie, Toulouse avec chacune deux admis.

Plusieurs académies comptent un admis (Dijon, Grenoble, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, La Réunion, pour les académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du SIEC).

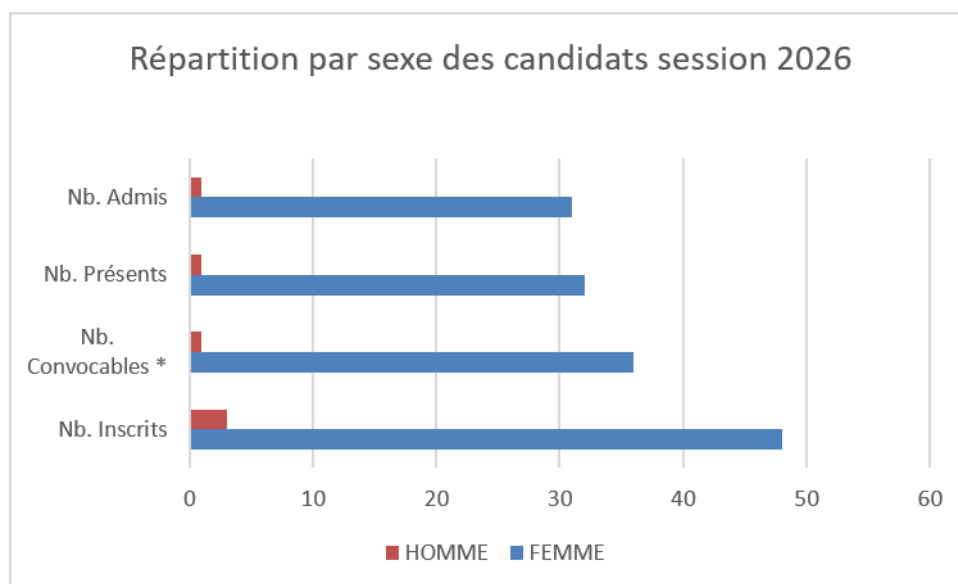
Certaines académies restent non représentées (Clermont-Ferrand, Lille, Strasbourg, Mayotte), comme en 2025.

Dans l'ensemble, la répartition des admis confirme la dimension nationale du recrutement, avec des candidats issus d'un large éventail d'académies. Elle met également en évidence le poids plus important de certaines académies, notamment les plus peuplées ou celles présentant traditionnellement un vivier de candidats plus important. Compte tenu des effectifs de la session, les écarts de représentation entre académies doivent être interprétés avec mesure. La répartition des admis confirme avant tout l'ancrage national du recrutement et la diversité des profils retenus.

### 3.5. Profil des lauréats : féminisation, diversité des âges, forte présence des contractuels

#### 3.5.1. Féminisation du recrutement

La session 2026 confirme la tendance observée lors de la session précédente : parmi les 32 candidats admis, 31 sont des femmes et un seul est un homme.



Cette répartition reflète la forte féminisation du concours, déjà constatée ces dernières années. Elle s'observe tant dans la composition des candidats présents que parmi les candidats admis et s'inscrit dans une évolution désormais tendance durable.

#### 3.5.2. Diversité générationnelle des candidats admis

Les candidats admis sont nés entre 1966 et 1997, soit une amplitude de plus de trente années. La répartition des années de naissance fait apparaître une concentration des admis parmi les générations nées entre 1975 et 1995. Les cohortes de 1977, 1984 et 1991 sont les plus représentées, avec trois admis chacune, tandis que celles de 1994 et 1995 comptent chacune deux admis.

Cette répartition met en évidence la diversité générationnelle des candidats admis. Si les profils couvrent

un large éventail d'âges, la majorité des admis appartient à la tranche des 30 à 50 ans. Aucune classe d'âge ne se distingue toutefois de manière significative, les effectifs demeurants répartis entre plusieurs générations.

Ces données confirment que le recrutement repose sur des profils variés, reflétant la diversité des parcours professionnels des candidats. Elles traduisent également la capacité du concours à attirer des candidats issus de différentes générations, sans concentration marquée sur une catégorie d'âge particulière.

### **3.5.3. Des lauréats majoritairement issus des agents contractuels**

Pour ce qui concerne l'origine professionnelle des candidats admis, les résultats de la session 2026 confirment une tendance déjà observée lors de la session 2025. Les agents contractuels du ministère de l'Éducation nationale demeurent très largement majoritaires, avec 26 admis, soit 81 % de l'ensemble des lauréats.

Par ailleurs, quatre candidats admis sont issus du secteur privé ou d'activités exercées hors de la fonction publique, tandis que deux relèvent de la fonction publique hospitalière. En revanche, aucun candidat appartenant aux corps enseignants ni aux corps administratifs du ministère n'a été admis lors de cette session.

Cette répartition confirme la place prépondérante des agents contractuels du ministère dans le vivier des candidats admis.

### **3.5.4. Titres et diplômes : des lauréats presque exclusivement titulaires d'un diplôme d'État français**

31 admis sont titulaires du Diplôme d'État français de docteur en médecine, un admis est titulaire d'un diplôme européen de docteur en médecine et aucun admis n'est issu d'une autorisation d'exercice.

## **3.6. Les principaux enseignements de la session 2026 : des candidats expérimentés, bien préparés et fortement professionnalisés**

Au final, les données chiffrées confirment les constats qualitatifs émis par les membres du jury.

Sont constatés une très bonne préparation des candidats, notamment ceux ayant suivi la formation spécialisée transversale (FST) d'un an destinée aux internes<sup>5</sup> ou bénéficié d'un accompagnement par leurs pairs, un niveau professionnel solide, tant sur le plan médical que sur la compréhension des missions, et une forte motivation et une grande capacité à se projeter dans les missions du médecin de l'Éducation nationale.

Les fragilités identifiées de façon récurrente parmi les candidats du concours 2026 et lors des épreuves de ces dernières années sont, à titre principal, une connaissance incomplète du fonctionnement institutionnel, une difficulté à prioriser les missions, une maîtrise imparfaite du secret partagé (cf *infra*).

La session 2026 se distingue par un « vivier » homogène et de très bon niveau, avec un fort taux d'admission et une grande cohérence des profils.

---

<sup>5</sup> Internes souhaitant acquérir des compétences en santé de l'enfant dans le cadre scolaire.

### Quelques éléments chiffrés caractérisant le concours 2026

Indicateur	2025	2026	Évolution
Présents	23	33	10
Admis	21	32	11
Taux de présence	82%	89%	+7 pts
Taux de réussite	91%	97%	+6 pts
Moyenne des admis	15,55	15,61	Stable
Part de femmes	100%	97%	Stable
Part de contractuels admis	100%	81%	Légère diversification

Sources : données DGRH et tableau jury

Il convient également de souligner que l'ensemble des candidats admis justifiaient d'une expérience en qualité de médecins contractuels au sein du ministère. Cette expérience apparaît comme un facteur déterminant dans la préparation au concours et constitue un atout majeur pour la réussite des épreuves, en permettant aux candidats d'acquérir une connaissance concrète des missions, de leur environnement professionnel et des attendus du métier.

Par ailleurs, s'agissant des qualifications professionnelles et des titres médicaux, la quasi-totalité des lauréats est titulaire du diplôme d'État français de docteur en médecine.

Dans leur ensemble, ces éléments traduisent un niveau de professionnalisation élevé des candidats admis et confirment la pertinence des parcours de préparation et d'exercice préalable au sein de l'Éducation nationale pour accéder au corps des médecins de l'Éducation nationale.

## 4. Les observations du jury sur l'épreuve d'admission

### 4.1. Globalement les candidats ont bien compris les attentes du jury

L'appréciation portée par le jury est globalement très favorable. Les candidats ont, dans leur très grande majorité, bien appréhendé les attendus de l'épreuve orale, tant pour l'exposé portant sur une situation professionnelle que pour l'entretien. Les membres du jury ayant participé aux précédentes sessions soulignent une progression sensible de la qualité des prestations, traduisant une meilleure compréhension des objectifs de l'épreuve. Les candidats ont, dans l'ensemble, respecté le format, le temps imparti et les modalités d'exercice attendues.

La préparation apparaît d'un bon niveau. Les candidats ayant suivi la formation spécialisée transversale (FST) ou bénéficié d'un accompagnement par leurs pairs, en particulier par des lauréats des sessions récentes, présentent des prestations généralement plus abouties. De même, une expérience préalable en qualité de médecin contractuel au sein de l'Éducation nationale constitue un facteur favorable, dans la mesure où elle facilite l'appropriation des missions et de leur environnement professionnel. Cette expérience ne dispense toutefois pas d'une préparation spécifique au concours, les différences d'organisation entre académies appelant une vision dépassant le seul cadre local.

Le niveau des connaissances professionnelles est jugé satisfaisant à très satisfaisant, notamment en ce qui concerne les compétences médicales. En revanche, des marges de progression subsistent concernant la connaissance de l'organisation institutionnelle, des priorités ministérielles et du positionnement du médecin de l'Éducation nationale dans son environnement administratif et partenarial (cf. *infra*).

Les meilleures prestations se caractérisent par une expression claire et structurée, une capacité d'analyse et de hiérarchisation des enjeux, une bonne connaissance du système éducatif et de son fonctionnement, ainsi qu'une aptitude à articuler expertise médicale, responsabilités statutaires et travail partenarial. Elles témoignent également d'une réflexion personnelle sur les motivations des candidats et sur l'exercice des fonctions.

Dans son ensemble, la session 2026 se distingue par la qualité du vivier de candidats. Le jury a constaté un niveau général élevé et homogène, révélateur d'une préparation plus solide et d'un potentiel professionnel particulièrement satisfaisant pour l'exercice des fonctions de médecin de l'Éducation nationale.

## **4.2 Les principales fragilités relevées chez les candidats moyens et qui n'ont pas été admis**

Plusieurs fragilités, déjà relevées lors des précédentes sessions et revêtant un caractère récurrent, ont été identifiées chez certains candidats. Elles concernent principalement l'explicitation des motivations, la connaissance des missions et de l'environnement professionnel du médecin de l'Éducation nationale, ainsi que la capacité d'analyse et de prise de recul face aux situations proposées.

### **4.2.1 Motivation et posture du candidat**

Le jury a relevé, chez certains candidats, une difficulté à exprimer de manière convaincante leur motivation pour exercer les fonctions de médecin de l'Éducation nationale. Les prestations ont parfois révélé un manque d'engagement dans la présentation du projet professionnel ainsi qu'une curiosité limitée à l'égard des spécificités du métier et de son environnement d'exercice.

Par ailleurs, certains candidats peinent à présenter de manière claire et cohérente leur parcours professionnel et les raisons qui les conduisent à rejoindre le ministère de l'Éducation nationale. Cette difficulté nuit à la lisibilité de leur projet professionnel et ne permet pas toujours au jury d'apprécier pleinement la cohérence de leur démarche.

### **4.2.2 Connaissance à consolider des missions et du système éducatif**

Si les connaissances médicales sont globalement jugées satisfaisantes (cf. *supra*), le jury relève, chez certains candidats, une connaissance encore insuffisante des missions du médecin de l'Éducation nationale, de leur hiérarchisation, ainsi que de l'organisation et du fonctionnement de l'institution. Cette méconnaissance est d'autant plus notable que les missions sont précisément définies par l'article 2 du décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991 et précisées par la circulaire du 10 novembre 2015 relative aux missions des médecins de l'Éducation nationale.

Cette fragilité concerne plus particulièrement les candidats n'ayant pas exercé au sein de l'Éducation nationale, dont les représentations du métier demeurent parfois théoriques ou partielles. Elle se traduit notamment par une connaissance limitée de l'organisation du service médical aux différents échelons (national, académique, départemental et local), ainsi que des rôles respectifs des personnels santé et sociaux du ministère (infirmiers de l'Éducation nationale, psychologues de l'Éducation nationale, assistants de service social, inspecteurs de l'Éducation nationale, chefs d'établissement) et des partenaires extérieurs (protection maternelle et infantile, agences régionales de santé, établissements de santé et structures médico-sociales).

Le jury constate également une appréhension incomplète de la diversité des missions confiées aux médecins de l'Éducation nationale. Certains candidats peinent à intégrer l'ensemble des dimensions de

leurs fonctions, qui couvrent notamment la promotion de la santé, la prévention, le suivi du parcours de santé des élèves, la contribution à leur réussite scolaire, l'expertise médicale au service de l'école inclusive, la protection de l'enfance, la veille sanitaire, le conseil technique auprès de l'institution ainsi que la participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique de santé en faveur des élèves.

Des lacunes sont également observées dans la connaissance des principaux dispositifs éducatifs et médico-éducatifs concernant l'inclusion scolaire, notamment le projet d'accueil individualisé (PAI), le plan d'accompagnement personnalisé (PAP), le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et les procédures de signalement relatives à la protection de l'enfance. Certains candidats éprouvent des difficultés à articuler leur expertise médicale avec leur rôle de conseil technique, à proposer des actions de prévention ou de formation et à inscrire leur intervention dans une approche pluridisciplinaire.

Plus largement, la compréhension du fonctionnement du système éducatif, de ses instances et de ses politiques publiques demeure parfois imprécise. Cette méconnaissance limite la capacité des candidats à se situer dans leur environnement professionnel, à mobiliser les ressources institutionnelles et partenariales, à coopérer efficacement avec les différents acteurs et à articuler les enjeux médicaux, éducatifs et pédagogiques. Elle conduit enfin certains d'entre eux à centrer excessivement leur analyse sur la seule dimension clinique ou sur une approche générale du bien-être, sans intégrer pleinement les dimensions collectives, stratégiques et institutionnelles des fonctions de médecin de l'Éducation nationale.

#### **4.2.3 Analyse et hiérarchisation des situations insuffisamment maîtrisées**

Une autre fragilité majeure relevée par le jury concerne la capacité des candidats à analyser une situation complexe et à hiérarchiser les priorités d'action. Les difficultés observées portent sur l'identification des enjeux, la mobilisation des éléments pertinents de la situation, la distinction entre les priorités et les aspects secondaires, ainsi que l'élaboration d'une stratégie d'intervention cohérente, argumentée et adaptée au contexte.

Chez les candidats les plus fragiles, les exposés apparaissent souvent brefs, insuffisamment structurés et fondés sur une analyse partielle des situations proposées. Les réponses demeurent parfois descriptives, sans réelle mise en perspective ni justification des choix opérés.

Le jury relève également des difficultés à construire un raisonnement méthodique, à hiérarchiser les interventions en fonction de leur urgence ou de leur impact et à proposer un plan d'action articulant expertise médicale, coopération partenariale et connaissance du cadre institutionnel. Ces insuffisances limitent la capacité des candidats à démontrer les compétences attendues d'un médecin de l'Éducation nationale, appelé à exercer des fonctions d'expertise, de conseil et d'aide à la décision dans des situations souvent complexes.

#### **4.2.4 Positionnement professionnel insuffisamment affirmé et maîtrise inégale du secret partagé**

Le savoir-être constitue un élément essentiel de l'évaluation, dans la mesure où les fonctions de médecin de l'Éducation nationale requièrent des compétences relationnelles, une posture professionnelle affirmée et une capacité à exercer dans un environnement partenarial complexe.

Le jury a ainsi relevé, chez certains candidats, une communication parfois insuffisamment structurée, une posture professionnelle encore hésitante, ainsi que des difficultés à se projeter dans un exercice fondé sur la coopération avec les différents acteurs de la communauté éducative et les partenaires institutionnels. Les réponses témoignent également, dans certains cas, d'une connaissance encore incomplète des exigences concrètes du métier et des responsabilités qui y sont attachées. Ces observations traduisent moins un déficit de compétences qu'un niveau de maturité professionnelle encore insuffisamment consolidé au regard des attendus d'un recrutement dans un corps de

fonctionnaires de catégorie A.

Le jury relève par ailleurs que la maîtrise des règles relatives au secret professionnel et au secret partagé demeure inégale. Certains candidats peinent à en appréhender les fondements juridiques, les conditions de mise en œuvre et les modalités d'application dans le contexte scolaire, alors même qu'elles constituent un prérequis indispensable à l'exercice des fonctions.

Enfin, le positionnement du médecin de l'Éducation nationale au sein de l'institution apparaît parfois insuffisamment maîtrisé. Certains candidats éprouvent des difficultés à définir leur rôle de médecin-conseil, à articuler leur intervention avec celle des équipes éducatives, des familles et des partenaires extérieurs, ainsi qu'à concilier expertise médicale, indépendance professionnelle et inscription dans les politiques publiques de l'Éducation nationale.

#### **4.2.5 Préparation insuffisante et maîtrise limitée des ressources institutionnelles**

Le jury relève, chez certains candidats, une préparation insuffisante aux épreuves du concours. Cette situation concerne plus particulièrement les candidats n'ayant pas bénéficié des dispositifs de préparation existants, tels que la formation spécialisée transversale (FST), le tutorat ou l'accompagnement par des collègues, notamment d'anciens lauréats du concours.

Cette préparation incomplète se traduit par une connaissance insuffisante des politiques publiques conduites par le ministère en matière de santé des élèves, notamment dans les domaines de la santé mentale, de la lutte contre le harcèlement, de l'école inclusive ou de la protection de l'enfance. Elle se manifeste également par une maîtrise limitée des principales ressources institutionnelles, qu'il s'agisse des textes de référence, des dispositifs nationaux, des outils mis à disposition des professionnels ou encore des numéros nationaux d'information et d'orientation mobilisables dans l'exercice des fonctions.

Le jury rappelle que la connaissance de ces ressources constitue un attendu du concours, dans la mesure où elle conditionne la capacité des futurs médecins de l'Éducation nationale à exercer pleinement leurs missions de conseil, d'expertise et d'orientation au service des élèves, des familles et de l'institution.

## 5. Recommandations

### 5.1 A l'attention des candidats

Au regard des constats effectués, le jury formule plusieurs recommandations à destination des futurs candidats.

Il les invite, en premier lieu, à conduire une réflexion approfondie sur leur projet professionnel afin d'être en mesure d'expliquer de manière claire, argumentée et cohérente les motivations qui les conduisent à exercer les fonctions de médecin de l'Éducation nationale.

Le jury recommande également de s'appuyer sur les dispositifs de préparation existants, notamment la formation spécialisée transversale (FST), lorsqu'elle est accessible, ainsi que sur l'accompagnement des médecins conseillers techniques et des collègues, en particulier des lauréats des sessions précédentes.

Une préparation efficace suppose également une bonne connaissance du cadre institutionnel et des politiques publiques portées par le ministère, en particulier dans les domaines de la santé mentale, de la protection de l'enfance, de la lutte contre le harcèlement, de l'école inclusive et de la promotion de la santé. Les candidats sont invités à se familiariser avec l'organisation du système éducatif, le fonctionnement des instances académiques et des établissements, ainsi qu'avec les principaux dispositifs mobilisés au bénéfice des élèves.

Le jury recommande enfin de maîtriser les principales ressources institutionnelles, notamment les textes réglementaires et les ressources publiées sur Éduscol, ainsi que les dispositifs nationaux d'information et d'orientation susceptibles d'être mobilisés dans l'exercice des fonctions, tels que le 3114 (numéro national de prévention du suicide), le 119 – Allô Enfance en danger (service national d'accueil téléphonique pour la protection de l'enfance) et le 3018 (numéro national pour les victimes de harcèlement et de violences numériques). Une connaissance solide de ces ressources, du fonctionnement du ministère et des missions définies par le cadre réglementaire constitue un préalable indispensable à l'exercice des fonctions de médecin de l'Éducation nationale.

### 5.2 A l'attention des services régionaux et départementaux de l'éducation nationale

Le jury appelle également l'attention des services académiques et départementaux de l'Éducation nationale sur la nécessité de renforcer l'attractivité du corps des médecins de l'Éducation nationale dans un contexte de démographie médicale défavorable et de difficultés persistantes de recrutement. Les tensions observées sur les métiers de santé, qui affectent l'ensemble des modes d'exercice, rendent indispensable une politique active de promotion du métier et du concours.

À cet égard, il apparaît souhaitable de mieux faire connaître les missions exercées et les modalités d'accès au concours, notamment en développant l'accueil d'internes de médecine générale et d'autres spécialités susceptibles d'être intéressées par ces fonctions, en favorisant les travaux universitaires consacrés à la santé scolaire et en renforçant la visibilité du métier auprès des facultés de médecine.

Le jury rappelle par ailleurs que les fonctions de médecin de l'Éducation nationale peuvent être perçues comme relativement isolées au regard d'autres modes d'exercice médical. Cette réalité souligne l'importance d'un accompagnement des futurs candidats et des nouveaux professionnels, fondé sur une intégration précoce dans les équipes pluriprofessionnelles et sur le développement des coopérations avec les autres personnels de santé et sociaux de l'Éducation nationale, notamment les infirmiers de l'Éducation nationale, les assistants de service social et les psychologues de l'Éducation nationale. Cette dynamique constitue un levier essentiel pour renforcer l'attractivité du corps, favoriser les vocations et faciliter la fidélisation des futurs médecins de l'Éducation nationale.

## ANNEXE 1 Textes, sites et livres conseillés

- circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015, MENESR - DGESCO B3-1, relative aux missions des médecins de l'éducation nationale ;
- circulaire n° 2016-008 du 28-01-2016, MENSr- DGESCO B3-1, relative à la mise en place du parcours éducatif et de santé pour tous les élèves ;
- « Dessiner la santé publique de demain », rapport remis par le Professeur Franck Chauvin au ministre des solidarités et de la santé, mars 2022 ;
- « La médecine scolaire en France en 2021 » présentation de Pierre Bégué, président honoraire de l'Académie nationale de médecine et professeur émérite de pédiatrie à la faculté de médecine Paris Saint Antoine, septembre 2021 ;
- [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr) : site de l'éducation nationale très bien documenté, notamment sur le parcours éducatif de santé mis en place par la circulaire n° 2016-008 du 28-01-2016 ;
- « Les 1000 premiers jours », rapport de la commission d'experts présidée par Boris Cyrulnik, mars 2020 ;
- « Santé mentale des enfants : le droit au bien-être », Défenseur des droits, rapport 2021 ;
- <https://www.education.gouv.fr/etre-medecin-scolaire-7028>
- <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-medecin-de-l-education-nationale-2801>
- [santepubliquefrance.fr](http://santepubliquefrance.fr) : outil du service public d'information en santé ;
- <https://www.has-sante.fr/> : site de la Haute autorité de santé (HAS) qui envisage la santé dans sa globalité ;
- <http://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/enfants/> : site du ministère des solidarités et de la santé, sur les dépistages et prévention chez l'enfant.
- Les assises de la santé scolaire 14 mai 2025 :  
<https://www.youtube.com/watch?v=9u5OBPBI WE>